



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
A	Avenue du Paris	Département	76 940 m ²
B	Création d'un parc de stationnement	Ville	6 270 m ²
D	Espace libre public destiné à des équipements de sports et de loisirs	Ville	4 730 m ²
I	Elargissement R.D.144	Département	2 365 m ²
J	Alignement de la rue de Montmorency	Ville	2 400 m ²
K	Alignement de la rue de Bleury - R.D. 109	Département	1 115 m ²
L	Equipements d'intérêt public	SCERGIS	22 080 m ²
O	Création d'un square public	Ville	2 140 m ²
Q	Elargissement de la rue d'Andilly	Ville	471 m ²
R	Espace libre public destiné à des équipements de sports et de loisirs	Ville	2 140 m ²
A1	Equipement public	Ville	8 410 m ²
A2	Aménagement de nouvelles voies, d'espaces publics et d'équipements publics	Ville	17 120 m ²
A3	Réalisation d'une place	Ville	4 570 m ²
A5	Elargissement de la rue des Ecoles	Ville	1 110 m ²
A9	Elargissement de la rue de la Fontaine Saint-Germain	Ville	500 m ²
A10	Elargissement de la rue Carnot	Ville	1 175 m ²
A11	Alignement de la rue Carnot	Ville	470 m ²
A13	Elargissement de la rue de Montmorency/rue de la Fosse-aux-Moines	Ville	570 m ²
A14	Elargissement de la rue de Montmorency/rue du Puits Grenet	Ville	720 m ²
A15	Elargissement Place de l'Hôtel de Ville	Ville	300 m ²
A16	Logements étudiants sociaux	Ville	915 m ²
A17	Création d'un équipement destiné à l'enfance ou à la jeunesse	Ville	1 990 m ²

LEGENDE

- Limite de commune
- Limite de zone
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre des articles L.151-6 et L.151-7 du code de l'urbanisme
- Retrait de l'alignement imposé
- Espace paysager protégé au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Bâti protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Clôture protégée au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Protection du commerce et de l'artisanat au titre de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme
- Zones humides avérées définies dans le SAGE Croult - Engchien - Vieille Mer
- Enveloppes de probabilité de présence de zones humides (données du SAGE Croult - Engchien - Vieille Mer) :
 - Probabilité moyenne de présence de zone humide
 - Probabilité forte de présence de zone humide
- Anciens cours d'eau
- Cours d'eau

Département du Val d'Oise
Commune de Soisy-sous-Montmorency

PLAN LOCAL D'URBANISME
MODIFICATION N°1
Pièce n° 5.2.1
Plan d'ensemble 1/5000

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du 23 juin 2022